



**REGLEMENT CHAMPIONNATS 3000m – 5000m
SAMEDI 13 MAI 2023
Stade PUNARUU**

ARTICLE 1 : ORGANISATEURS

Les championnats de Polynésie Française des 3000m et 5000m sont organisés par la Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française - FAPF.

ARTICLE 2 : DATE, LIEU et HORAIRE

Le départ des courses le samedi 13 mai 2023 au stade Punaruu est fixé comme suit :
3000m CA - H et F : 17h00
5000m JU à MA4 H : 17h20
5000m JU à MA4 F : 18h00
Suivant le nombre d'inscrits il pourra y avoir 1 seule course départ à 18h00

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Ces courses sont ouvertes aux athlètes titulaires d'une licence compétition FFA/FAPF. La date limite pour prendre ou modifier une licence à la FAPF afin de participer à ce championnat est fixée au vendredi 12 mai 2023.

ARTICLE 4 : OFFICIELS DE COURSE

Chaque club participant devra fournir des compte-tours, 1 compte-tour pour 2 ou 3 athlètes inscrits, 2 pour 4 à 6 athlètes etc ...)

ARTICLE 5 : LIEU ET DROIT D'INSCRIPTIONS

Il est demandé aux clubs de la FAPF de transmettre leurs engagements au plus tard, le mardi 9 mai 2023 au Bureau de la FAPF bureau@fapf.pf et à la Direction Technique de la FAPF dt@fapf.pf

ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENT

Selon les conditions météo un poste de ravitaillement avec de l'eau pourra être placé sur la ligne droite opposée à la tribune officielle.

ARTICLE 7 : PORT DU MAILLOT.

Cette journée étant une compétition officielle avec championnats, les athlètes devront obligatoirement revêtir un maillot aux couleurs de leur club durant toute la compétition y compris sur le podium lors de la remise des médailles.

ARTICLE 8 : DOSSARDS.

Les dossards seront disponibles sur place au secrétariat le jour de la course à partir de 16h00. Ils devront être épinglés devant de manière à être facilement visibles par les officiels de courses.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les participants devront se soumettre au présent règlement sous peine de disqualification.

ARTICLE 10 : CLASSEMENTS.

Un titre de Champion de Polynésie Française sera décerné dans chacune des catégories suivantes : Cadet, Junior, Espoir / Senior, Master 1 (35-49 ans), 2 (50-59) , 3 (60-69) et 4 (70 et +) Hommes et Femmes.

ARTICLE 11 : RECOMPENSES.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés (Médaille Or, Argent et Bronze).

ARTICLE 12 : RECLAMATIONS.

Dans le cas d'une réclamation, celle-ci devra être manuscrite et adressée au Juge Arbitre accompagnée de la somme de 10000 Fcp dans un délai maximum de trente minutes après l'affichage des résultats officiels.

En cas de non recevabilité, les 10000 Fcp seront retenus par la FAPF.

ARTICLE 13 : JURY D'APPEL.

En cas de réclamation, un jury d'appel se réunira pour étudier et rendre un avis sur celle-ci. Ce Jury sera composé du Directeur de réunion, du Juge Arbitre de course, et du Juge de chrono.

Article 14 : DROIT A L'IMAGE

Droit à l'image : Tout athlète participant autorise de facto les organisateurs à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.